

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DAC 331 Subvention (11.000 euros) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles art 1-2 ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention de fonctionnement à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 24 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 11.000 euros est attribuée, au titre de 2019, à la SCOP ACP La Manufacture Chanson, 124, rue de la République (11e), 2019-02456 /181331.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO